



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

### PROCES VERBAL N° 2 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	17/03/2025
Présidence :	M. Jean-Baptiste AUGEREAU
Présent(s) :	M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. CHOUTEAU Jean-Jacques, M. Richard DOGUET, M. Romain GERNIGON et M. Yohann LABBE
Absente :	Mme BARREAUULT Béatrice
Invitée :	Mme DAUDIN Stéphanie (salariée référente)

#### **Préambule :**

M. AUGEREAU Jean-Baptiste, membre du club de St Melaine OS (533183) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHERRUAULT Jean-Paul, membre du club de Segré ESHA (501894) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques, membre du club de Les Ponts de Cé AS (522735) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. DOGUET Richard, membre du club de Angers Doutré SC (520087) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. LABBE Yohann, membre du club de Beaucouzé SC (522033) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

#### **Appel :**

Les décisions de la CDSA sont susceptibles d'appel auprès de l'instance d'appel du District de Maine et Loire.

## 1. Validation Procès-verbal

La commission valide le PV n° 1 du 16/09/2024 sans remarque particulière.

## 2. Mutations

Préambule : les dossiers font l'objet de décisions de la commission départementale lorsqu'ils concernent un club de District, de décisions de la commission régionale pour les clubs de Ligue ou évoluant au niveau fédéral :

- *la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.*
  - *la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.*
- **PERRIN Dominique (430704739)**, de Segré Esha à arbitre indépendant  
Licence accordée au 02 octobre 2024  
Club quitté : gestion CRSA  
Statut indépendant à compter du 01/07/2024.
  - **TARAVANT Valentin (500920368)** de St Barthélemy Foot à Vineuil (41)  
Licence accordée au 21/10/2024  
Club quitté : couvrira St Barthélémy jusqu'au 30/06/2025 s'il continue d'arbitrer et effectue son quota de matchs.
  - **CADOT Alexis (2545624409)**, Châteauneuf Us jusqu'en 2022/2023 – non-renouvellement en 2023/2024 et à Daumeray Ajax en 2024/2025  
Licence accordée au 22/11/2024  
Nouvelle adresse à Tiercé Cheffes As le 18/02/2025  
Club quitté : couvrira Châteauneuf Us jusqu'au 30/06/2025 (art. 35.2)  
Club d'accueil : couvrira Daumeray Ajax à compter du 01/07/2027 + droit de mutation.
  - **DIALLO Seydou (9604771739)** du District (35) à Avrillé As  
Mutation pour raison professionnelle  
Licence accordée au 05/10/2024  
Club d'accueil : couvrira Avrillé As à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### 3. Clubs en infraction

La commission établit la liste des clubs de District en infraction au 28 février 2025, au titre de l'article 41, alinéas 1 et 4, du Statut Fédéral et des Règlements Généraux de la LFPL, pour parution sur le site du District.

Dans sa vérification, la commission n'a pas inclus les potentiels arbitres de club et a considéré que les arbitres avaient rempli leurs obligations de quota de matchs.

### 4. Courriers

La commission étudie les mails du club de SomloirYzernay, du 15 janvier et du 13 mars 2025, souhaitant des informations sur la venue d'un arbitre pour la saison 2025/2026.

Le président répondra.

Le président a répondu aux mails :

- Du club de Saumur Bayard As du 11 mars 2025, concernant l'éventuelle signature d'un arbitre dans ce club.
- Du club de Allonnes Brain Uf du 26 février 2025, concernant l'éventuelle retour d'un arbitre dans son club.
- De Eryc VIGOGNE du 20 février 2025, référent arbitre du club de St Pierre Montrevault, souhaitant des renseignements sur une éventuelle mutation d'arbitre vers son club.

- Du club de Champteusse Anj. Bac. du 26 janvier 2025, concernant le nombre de match de Romain AVRIL, arbitre du club.
- Du club de SomloirYzernay du 15 janvier 2025, concernant l'éventuelle arrivée de l'arbitre CHERON Donovan, dans leur club.
- Du club de Jarzé Fc du 29 octobre 2024, concernant la situation de son club et du courrier adressé au club le 28 octobre 2024.
- Du club de Cholet Jf du 24 octobre 2024, concernant leur arbitre ALVES Michal.
- Du club de Landemont Laurentais du 23 octobre 2024, concernant SIMONNEAU Nathan (Jeune Arbitre).
- Du club de Châteauneuf Us du 21 octobre 2024, concernant OUSSENI Soihirdine, arbitre officiel.
- Du club de Cholet Jf du 21 octobre 2024, concernant ALVES Michal, arbitre officiel.
- De Ludwig GOUT (Club Angers lac de Maine) du 01 octobre 2024, arbitre en retour à l'arbitrage.
- Du club de Cholet Fc du 01 octobre 2024, concernant la situation en sanction financière du club.

*Prochaine réunion : à fixer.*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
M. AUGEREAU Jean-Baptiste	M. DOGUET Richard